octeha
TERRITOIRES - HABITAT - ATTENTIONS

OCTÈHA
à Rodez :
Carrefour de l'Agriculture
12026 Rodez Cédex 9
Tel: 05 65 73 65 76
à Mende :
10 Bd. Lucien Arnault
48000 Mende
Tel: 04 66 31 13 33

PREFECTURE DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES :

CEVENNES AU MONT-LOZERE

communauté de communes DES CÉVENNES AU MONT LOZÈRE

P.L.U

PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE SAINT-GERMAIN DE CALBERTE

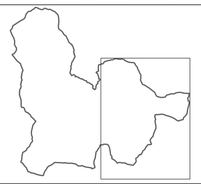

Zones naturelles : 1 / 5000°
- planche 4.a
- planche 4.b
- planche 4.c

Zones urbaines : 1 / 2000°
- planche 4.d

Bourg & Mouvements de terrain : 1 / 1500°
- planche 4.e

ELABORATION

Arrêté le :
5 juillet 2018

Approuvé le :
24 septembre 2019

Exécutoire le :

VISA
Vu le 30 septembre 2019
Le Président,
Jean JALUZOT

Modifications - Révisions - Mises à jour

Zones naturelles
1:5000

4c

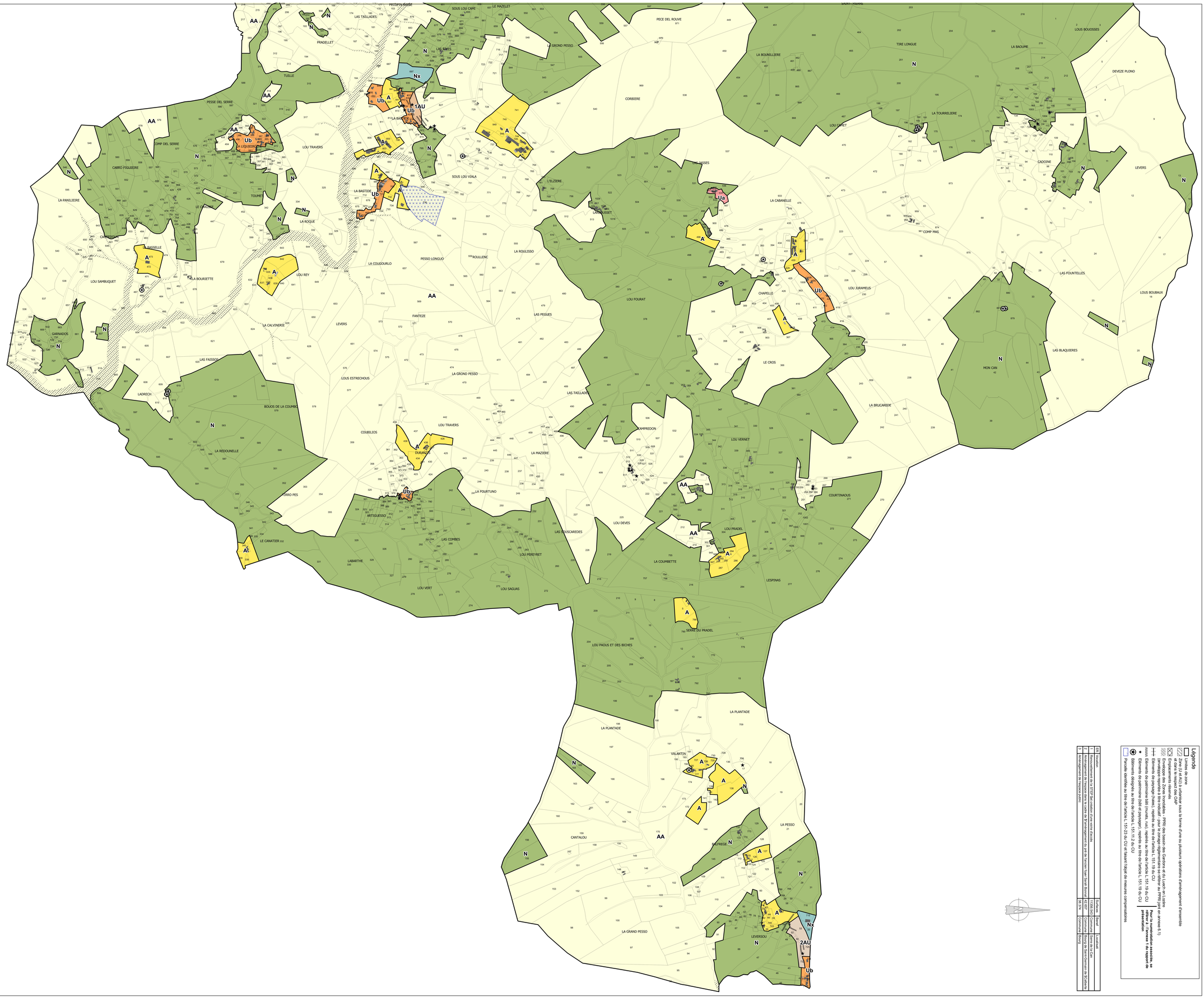

Légende

- Limites de zone
- Zones naturelles urbanisées sous la forme d'une ou plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble et dans le respect du OAP
- Emplacements réservés
- Emplacements réservés (enveloppe indicative - PPRN dans bassin de Quézhon et d'Ulcuch) et Lozère (enveloppe indicative à titre indicatif - pour le zonage réglementaire se référer au PPRI) (joint en annexe 6.1)
- Éléments du paysage (haies) ; repérés au titre de l'article L.151-19 du CU
- Éléments de patrimoine bâti (ruines, ruel); repérés au titre de l'article L.151-19 du CU
- Éléments de patrimoine bâti et paysager; repérés au titre de l'article L.151-19 du CU
- Bâtiments désignés au titre de l'article L.151-12 du CU
- Parcelles bénéficiant au titre de l'article L.151-23 du CU et devant l'objet de mesures compensatoires

Pour la mise/application associée, se référer au rapport de présentation

BR	Vocation	Surface	Bénéf	Localisation
1	Réaménagement de la STEP Bar collectif Corte entre d'Ecuras	13355-5413	Commune	Saint-du-Caro
2	Aménagement de la station de sports de montagne du pré de l'ancien hôtel Saint Bonnet	2000-2500 m²	Commune	Saint-Germain de Calberte
3	Aménagement de l'aire de jeux	50-374	Commune	Bonde